

La Montagne :

Les élus favorables au parc éolien

- **CHAMPAGNAC-LA-PRUNE**

Publié le 05/10/2013

Choix de l'organisme bancaire - emprunt investissement 2013 : le maire rappelle au Conseil la réalisation d'un emprunt, prévu au budget principal, d'un montant de 50.000 €, pour contribuer au financement de l'investissement 2013. Après étude des offres, le Conseil municipal autorise le maire à contracter un emprunt auprès de la banque Crédit Agricole Centre France, au taux fixe de 3,50 % pour une durée de 10 ans.

Mise en réserve foncière - achat terrain au bourg : le maire informe le Conseil municipal que l'acquisition du terrain Dumas au bourg peut être subventionnée par le Conseil général, au titre de réserves foncières, si la commune s'engage à conserver ce terrain en réserve pendant au moins 5 ans avant d'y concevoir un équipement communal. Le Conseil municipal sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil général pour constitution de réserves foncières, soit 15 % du montant de l'achat.

Projet de centrale éolienne sur le territoire de Champagnac-la-Prune et Saint-Paul : projet d'un parc éolien sur le territoire de la commune proposé par la société Phoebus Energy, avec l'implantation de sept éoliennes dont cinq sur la commune de Champagnac-la-Prune et de deux sur la commune de Saint-Paul.

Dans un premier temps, la démarche repose sur des études de faisabilité avec notamment l'analyse du potentiel « vent » via l'installation d'un mât de mesures. Le maire précise au Conseil municipal que les frais afférents aux études et conception du projet sont intégralement pris en charge par la société Phoebus Energy.

Le Conseil émet un avis favorable « de principe » sur le projet de construction d'un parc éolien sur le territoire de la commune, au profit exclusif de la société Phoebus Energy, sous réserve des accords des propriétaires fonciers, des accords administratifs réglementaires et de la faisabilité technique du projet et précise que la commune devra être informée de l'avancement et implications matérielles et techniques du projet. Vote : pour 10, abstention 1.

Subvention exceptionnelle à l'ANACR du Plateau : attribution d'une subvention de 50 € au titre de l'année 2013, à titre exceptionnel, pour l'organisation du congrès national en 2014.

Questions diverses. Travaux voirie 2013 : les travaux de réfection des voies communales du lotissement du Liac, des Vergnes et du chemin rural du cimetière se sont terminés. Le montant total des travaux s'élève à 30.142,20 € HT, 36.050,07 € TTC.

Aménagement du bourg : le maire présente au Conseil municipal un avant projet, réalisé par le Conseil général, relatif à l'aménagement du bourg, avec l'aménagement de la place de l'Église dans sa globalité (voie communale devant l'église jusqu'au portail du château et l'aménagement de la route départementale n° 131 entre la mairie et La Poste).